



SAINT-PROUANT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018 à 19H00

Présents : Mesdames et Messieurs SOULARD Yannick, SELLIER Marie-Christine (arrivée à 19h30), FLANDROIS Joël, GENTY Béatrice, BRET Stéphanie, CHEVALLEREAU Maryse, DURAND Bruno, GRANJON Françoise, MERCIER Gérard, OGER Maud(arrivée à 19h10), ROULLEAU Philippe, ROUSSEAU Frédérique

Absents excusés : CHARRIER Julien, GILBERT Thierry, RAINTEAU Philippe

Secrétaire : BRET Stéphanie

- **Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2018 : à l'unanimité**

Mme Oger Maud entre en séance

A la demande de M. Le Maire, le conseil municipal accepte l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- o Acceptation d'un sous-traitant pour le lot 1 – Marché de travaux de réhabilitation de l'école I.Potet
- o Acceptation d'un sous-traitant pour le lot 1 – Marché de travaux du Temple

- **Décisions prises par le Maire**

Le Maire présente les décisions a qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil municipal :

Attribution mission SPS pour l'extension du Restaurant scolaire et la création de locaux associatifs		
	MSB	3 024 € TTC
Attribution mission Contrôle Technique pour l'extension du Restaurant scolaire et la création de locaux associatifs		
	APAVE	5 124 € TTC
DIA Immeuble cadastré AB 477 sis 3 rue Féneau : non préemption		

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces décisions du Maire.

- **Attribution des marchés d'assurances à compter du 1^{er} janvier 2019**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a consulté 2 compagnies d'assurances : Groupama et Smacl Assurance pour l'attribution des marchés d'assurances à compter du 1^{er} janvier 2019.

4 lots étaient demandés :

- assurance des dommages aux biens : sans franchise et avec une franchise de 300 €
- assurance des responsabilités
- assurance des véhicules avec l'option auto collaborateur : sans franchise et avec une franchise de 300 €
- protection juridique

Suite à leurs propositions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir Smacl Assurance pour l'intégralité des lots en prenant les contrats dommages aux biens avec une franchise de 300 € et l'offre véhicules à moteur avec une franchise de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir Smacl Assurance pour la totalité des contrats pour un montant total de 6 132.58 € TTC et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ceux-ci.

- **Signature d'une convention de mission négociation foncière relative au projet commerce**

Mme Sellier Marie-Christine entre en séance

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des négociations foncières sont à réaliser sur le territoire de la commune de Saint-Prouant.

Afin d'accompagner la commune de Saint-Prouant dans ses démarches de maîtrise du foncier (rencontre avec les propriétaires, exploitants, signature de promesse de vente....) il paraît souhaitable de bénéficier de l'assistance d'une société spécialisée dans ce type d'interventions.

En conséquence, Monsieur le Maire présente la Convention de Mission de Négociation Foncière proposée par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en cellules commerciales**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1, L. 2122-21 L.2122-21-1 ; L.2241-1 ;

Vu la délibération n°18-2017 en date du 21 février 2017, concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Suite à l'étude de la Cci relative aux commerces à St Prouant, il est préconisé de faire réaliser une étude de faisabilité pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en cellules commerciales.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

1. Donne un avis favorable concernant le lancement du projet de réhabilitation et extension d'un bâtiment en cellules commerciales.

2. Autorise, Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :

- Pour la tranche ferme :
 - 4.200,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité
- Pour la tranche optionnelle :
 - 2.100,00 € HT pour la réalisation du programme

3. Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe qui sera créé pour financer ce projet « commerce ».

4. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

Consultation zonage Assainissement- Groupement de commandes- Attribution du marché

Par délibération du 04 09 2018, la commune de Saint-Prouant a adhéré au groupement de commandes pour la révision du zonage d'assainissement eaux usées et l'élaboration du zonage eaux pluviales, mis en place entre les 10 communes du Pays de Chantonnay et la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Une consultation a été lancée en octobre 2018, pour laquelle 4 offres ont été reçues.

Une commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 novembre pour l'ouverture des plis et le 7 décembre 2018 pour l'analyse des offres.

L'offre la mieux disante et retenue est celle de la SICAA, pour un montant de 16 305.68 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de la SICAA, pour la révision du zonage d'assainissement eaux usées et l'élaboration du zonage d'assainissement eaux pluviales pour un montant de 16 305.68 €.

Révision du zonage d'Assainissement eaux usées et élaboration du zonage d'Assainissement eaux pluviales

Par délibération du 04 09 2018, la commune de Saint-Prouant a adhéré au groupement de commandes pour la révision du zonage d'assainissement eaux usées et l'élaboration du zonage eaux pluviales, mis en place entre les 10 communes du Pays de Chantonnay et la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay. Des subventions peuvent être demandées à divers organismes pour le financement de cette étude.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de lui déléguer la recherche des aides potentielles et le montage des dossiers correspondants.

Zones d'activités communautaires – Convention avec la Communauté de communes concernant l'assainissement collectif des eaux usées

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay aménage et gère des zones d'activités économiques dont les réseaux d'assainissement collectif des eaux usées sont raccordés au réseau communal. Les usagers des zones d'activités communautaires versent une redevance au service d'assainissement des eaux usées de la Commune.

Aussi, il convient de définir les modalités financières de fonctionnement et d'entretien du réseau d'assainissement des eaux usées des zones d'activités communautaires entre la Communauté de Communes et les Communes concernées.

Les travaux de création ou de modification des réseaux sont à la charge de l'aménageur ou de l'entreprise à l'origine des modifications.

La Communauté de Communes prend en charge la réparation et la maintenance des tampons des regards d'assainissement des eaux usées et le service assainissement de la Commune prend en charge l'ensemble des autres travaux et frais de fonctionnement.

Cette convention a été passée avec la commune de Chantonnay en 2011 pour le parc d'activités POLARIS. Cette situation concerne maintenant toutes les zones d'activités communautaires desservies par l'assainissement collectif des eaux usées.

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention à passer avec la communauté de Communes, concernant l'assainissement collectif des eaux usées des zones d'activités communautaires situées sur leur territoire.

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour Familles Rurales-Restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les présidentes de Familles Rurales-Restaurant scolaire afin d'évoquer la situation financière de l'association.

De nombreux arrêts de travail et la baisse du nombre de repas fragilisent la trésorerie de l'association Familles Rurales, restaurant scolaire. Afin de clôturer leur année budgétaire, l'association fait une demande de subvention exceptionnelle pour cette fin d'année de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour soutenir l'association Famille Rurales-Restaurant scolaire.

Décision modificative n°2 – Budget communal

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante sur le budget communal afin de pouvoir verser une subvention exceptionnelle à Familles Rurales- Restaurant scolaire et afin de clôturer les dépenses de personnel pour cette fin d'année 2018.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615232 : Entretien et réparations réseaux	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657482 : Subvention aux associations	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative présentée ci-dessus.

Avenant n°1 au contrat de l'agent en charge de l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire propose de revaloriser le Salaire de l'agent en charge de l'Agence Postale Communale comme suit :

- SACHOT Catherine IB 380 IM 350 sur le poste d'adjoint administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Accepte la revalorisation de la rémunération de Mme SACHOT Catherine à compter du 01 Janvier 2019.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant.

Acceptation d'un sous-traitant pour le lot 1 – Marché de travaux de réhabilitation de l'école I.Potet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise PETE (lot 1) a présenté une déclaration de sous-traitant pour les travaux de réhabilitation de l'école I. Potet :

- ✓ L'entreprise ALAIN TP de Saint-Prouant pour le terrassement, la préparation du terrain, la constitution des plateformes, les réseaux organiques et l'aménagement de surface.

Le sous- traitant sera payé en direct pour un montant de 39 008,94 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la déclaration de sous-traitant ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

Acceptation d'un sous-traitant pour le lot 1 – Marché de travaux du Temple

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise LEFEVRE (lot 1) a présenté une déclaration de sous-traitant pour les travaux du Temple:

- ✓ L'entreprise FL SERVICE de Vertou pour la pose, la location et la dépose d'échafaudages sur la Nef.
Le sous- traitant sera payé en direct pour un montant de 35 920,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la déclaration de sous-traitant ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

- Questions diverses :

- Un Comité de pilotage pour le projet commerces est créé. Il est constitué de Soulard Yannick, Flandrois Joël, Durand Bruno, Granjon Françoise et Rousseau Frédérique.
- Vœux communautaires à St Prouant le 18 janvier 2019 à 19h00.
- Office de Tourisme : Françoise Granjon donne le compte-rendu de la réunion du 06-12-2018.
- Télérthon : les dons collectés à St Prouant s'élèvent à 336 €
- Ecole I.Potet : la démolition extérieure est effectuée.

La séance est levée à 20h30

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Mardi 22 Janvier 2019 à 20h00

Vu par la secrétaire de séance, Stéphanie Bret

**Le Maire,
Yannick SOULARD**

